



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 1er février 2008

Conseillers en exercice : 43

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 21 janvier 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 8 février 2008

**Election des représentants de la Ville de Niort dans les
Etablissements Publics Sociaux et Médico-sociaux - Maison d
'Accueil Spécialisée de Niort du Fief Joly**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume
JUN - M. Paul SAMOYAU - M. Jacques LAMARQUE - Mme Jeanine BIMES - Mme
Andrée CHAREYRE -

Conseillers :

M. Michel PAILLEY - M. Rémy LANDAIS - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Valérie
UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie COLAS - Mme Danièle
GANDILLON - Mme Madeleine CHAIGNEAU - M. Amaury BREUILLE - M. Bernard
JOURDAIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Michel GENDREAU - M. Joël RENOUX -
M. Marc THEBAULT - M. Jean-Louis EPPLIN - M. Franck GIRAUD - Mme Françoise
BILLY - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole GRAVAT - Mme Claudie
LAROUCHE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : M. Guillaume JUN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Dominique GUIBERT donne pouvoir à Claudie LAROUCHE
- Stéphane TRONEL donne pouvoir à Jean-Louis EPPLIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

Excusés :

Adjoints :

M. Robert PLANTECOTE -

Conseillers :

M. Alain GARCIA - Mme Catherine DEGUERCY - Mlle Karen NALEM - Mme Françoise
HALAT - Mme Christabelle CHOLLET - Mme Michelle LE FRIANT -

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er février 2008

DELIBERATION D20080014

SECRETARIAT GENERAL

**Election des représentants de la Ville de Niort dans les
Etablissements Publics Sociaux et Médico-sociaux - Maison d
'Accueil Spécialisée de Niort du Fief Joly**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu l'article R. 315-11 du code de l'action sociale et des familles relatif aux représentations dans les conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article R. 315-6 du même code, aux termes duquel « les représentants (...) autres que le maire, le président du conseil général ou le président de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, sont élus par leur assemblée délibérante au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est proclamé élu »,

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de Madame Geneviève RIZZI, démissionnaire, en qualité de membre du conseil d'établissement, et de Madame Annie COUTUREAU en qualité de membre du conseil d'administration,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Procéder à la désignation du représentant de la Ville de Niort au conseil d'établissement de la Maison d'Accueil Spécialisée de Niort du Fief Joly, par vote à main levée, après en avoir décidé ainsi à l'unanimité, et ainsi que le permet l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	14
Non participé :	0
Excusé :	9

- A été désignée : Madame Andrée CHAREYRE

- Procéder à l'élection du représentant de la Ville de Niort au conseil d'administration de la Maison d'Accueil Spécialisée de Niort du Fief Joly.

Résultats du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	34
Nombre de bulletins nuls :	15
Nombre de suffrages exprimés :	19

- A été proclamée élue à la majorité absolue : Madame Madeleine CHAIGNEAU

Le Maire de Niort

Signé

Alain BAUDIN